

2. Copie de toutes instructions destinées à guider cette Commission, ou données sous l'autorité du gouvernement.

3. Copie de tous documents et statistiques fournis à la Commission par quelque département du service civil ou officier du gouvernement, et contenant des informations ou suggestions relatives aux matières sur lesquelles elle avait à faire enquête et rapport.

68. Réponse à Adresse du Sénat du 7 février 1893—Copie de toutes lettres, communications et télégrammes échangés entre le ministre de l'Agriculture et tout fonctionnaire sous lui, ou tout autre ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique ou tout fonctionnaire de ce gouvernement, la chambre de commerce de la Colombie-Britannique et l'ingénieur fédéral local, relativement à l'établissement d'une quarantaine convenable à Albert Head ou William Head, Colombie-Britannique.

70. Réponse à Ordre du 6 février 1893—Copie de toutes correspondances échangées entre M. Robertson, commissaire d'industrie laitière pour le Canada, et le département de l'Agriculture, concernant une certaine résolution passée par un comité du Bureau de commerce de Bristol, Angleterre, pour empêcher d'accepter comme "fromage canadien" du fromage désigné par le dit comité sous le nom de "French cheese" et fabriqué dans la province de Québec; copie de tous discours, lettres, rapports du dit M. Robertson, commissaire d'industrie laitière, sur la valeur des fromages fabriqués dans les provinces de Québec et d'Ontario.

Votre comité recommande que 500 exemplaires du rapport sur les Fermes Expérimentales, 1892, et 500 exemplaires du rapport du commissaire de l'Industrie Laitière, 1892, soient mis à la disposition de chacun des députés représentant un district rural, et qu'une lettre circulaire leur soit adressée leur demandant s'ils ont besoin ou non de ces exemplaires, où les adresser et de combien d'exemplaires ils ont besoin dans chaque langue. Si aucune réponse n'est reçue avant le 1er juin prochain, il sera tenu pour acquis que ces exemplaires ne sont pas requis, et alors les exemplaires restant en mains seront distribués parmi les membres qui auront répondu dans l'affirmative à la circulaire.

Votre comité recommande aussi qu'un exemplaire de l'Index des Statuts du Canada compilé par F. K. Blatch, Ottawa, soit fourni à chaque sénateur et député.

Votre comité recommande aussi que tous documents sessionnels, procès-verbaux, débats officiels (reliés ou non) et tous autres documents, actuellement dans le cabinet du comptable de la Chambre des Communes, qui sont la propriété du comité des Impressions, soient transférés dans la salle No 33½ pour servir au président ou aux autres membres du comité qui auraient besoin de les consulter.

Votre comité recommande que, vu que le comité ne tiendra plus de séances durant cette session, son président soit autorisé d'ordonner l'impression, etc., de tous rapports ou réponses qui pourraient venir des deux chambres, et de régler toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. READ,
Président.

Alors sur motion de l'honorable M. Read (Quinté), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92), intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la marine marchande au sujet des lignes de charge," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.